
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 82-425 du 20 décembre 1982

Chargeant le Camarade Armand MONTEIRO,
Ministre de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique de
l'intérim du Camarade Isidore AMOUSSOU,
Ministre des Finances pour compter
20 décembre 1982.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
VU le décret N° 82-124 du 9 avril 1982 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
VU le décret N° 82-424 du 18 décembre 1982 chargeant le Camarade Romain VILON-GUEZO, Premier Vice-Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, de l'intérim du Président de la République pour compter du 19 décembre 1982,

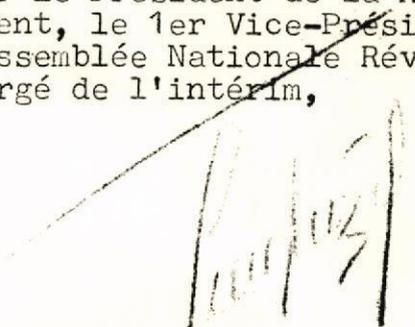
DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 20 décembre 1982, le Camarade Armand MONTEIRO, Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique est chargé de l'intérim du Ministre des Finances pendant l'absence du Camarade Isidore AMOUSSOU.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 20 décembre 1982

Pour le Président de la République
absent, le 1er Vice-Président de
l'Assemblée Nationale Révolutionnaire
chargé de l'intérim,


Romain VILON-GUEZO

Ampliations : PR 6 CC DU PRPB 4 ANR 4 SGG 4 SPD 2 SPD 2 PPC 2
CPC 6 MF-MESRS 10 AUTRES MINISTERES 18 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4
BN-DAN 4 DCCT-ONEPI-GDE CHANC. 3 UNB-FASLEP 4 BCP 1 PREFETS6
JORPB 1.-